

**Service instructeur**  
Direction des Finances

N° CP-2009-14-1-1

**Service consulté**

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D' EMPRUNT  
ASSOCIATION ALÉOS**

Résumé : *Octroi d'une garantie d'emprunt à l'Association Aléos à raison de 100 %, relative à un prêt d'un montant de 350 000 € à souscrire pour le financement de l'acquisition-amélioration de 3 logements à Soultz.*

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E 6-2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

L'Association Aléos (anciennement COTRAMI), exerçant une missions reconnue de d'Utilité Publique est un organisme qui se consacre aux populations migrantes. Elle gère à Mulhouse un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour lequel, en liaison avec la DDASS, le Département verse une subvention de fonctionnement ainsi qu'une subvention d'investissement destinée au financement de la réhabilitation de chambres pour personnes émigrées vieillissantes.

L'association Aléos sollicite la garantie intégrale pour un prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) d'un montant de 350 000 € destiné au financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 3 logements situés 7 avenue Charles de Gaulle à Soultz. Ces logements pour lesquels l'association Aléos a signé avec l'ANAH une « convention à loyer social ou très social » sont destinés à des locataires éprouvant des difficultés particulières en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se monte à 583 499 € et s'établit ainsi :

Subventions :	164 000 €
Fonds Propres :	69 499 €
Emprunt PEX C.D.C :	<u>350 000 €</u>
Total :	583 499 €

Les caractéristiques de l'emprunt immobilier que l'association ALEOS projette de souscrire auprès de la CDC sont les suivantes :

<b>Caractéristiques</b>	<b>Prêt PEX</b>
Montant du prêt €	350 000
Durée	35 ans
Différé d'amortissement	1 an
Taux d'intérêt actuariel annuel	1,85%
Taux annuel de progressivité	0 %
Indice de référence	Livret A
Révisabilité intérêt et progressivité : LIVRET A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A
Périodicité des échéances	Annuelles

La décision d'accorder une garantie intégrale ne soulève pas de problème de principe, s'agissant d'un organisme d'aide sociale déjà subventionné par le Département et, de plus le financement PEX (prêt expérimental) réservé au logement de populations défavorisées, rentre dans le champ du programme social thématique départemental visé dans nos contrats d'objectifs en matière de logement social.

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Par ailleurs, à titre de sûreté, l'Assemblée Départementale a prévu, lors de sa séance du 3 mars 1995 et en a confirmé le principe le 10 décembre 1998, la mise en place de contre garantie comme l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité, pour toute quotité supérieure ou égale à 0,15 M€, s'agissant d'un organisme privé.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER